

Proposition présentée par les députés:

MM. Eric Stauffer, Maurice Clairet et Henry Rappaz

Date de dépôt: 9 janvier 2006

Messagerie

Proposition de motion

Création d'une commission d'enquête concernant les trafics de drogue

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

- Vu l'article 230E, alinéa 3 de la loi portant règlement du Grand Conseil ;
- Vu que le nombre de condamnations relatives au trafic de stupéfiants est en constante augmentation depuis 1995 (plus du double depuis 10 ans) ;
- Vu que les trafiquants (dealers) s'en prennent aux adolescents, assurant ainsi la continuité commerciale de ce macabre trafic ;
- Vu que les mesures prises pour endiguer le trafic de stupéfiants n'ont pas fait leurs preuves, puisqu'il y a une augmentation linéaire du nombre de dealers sévissant dans notre canton,

invite le Conseil d'Etat

à nommer une commission d'enquête chargée :

- de déterminer les zones de trafic de stupéfiants dans le canton ;
- d'établir un inventaire des écoles touchées par les trafiquants ;
- de définir le statut des dealers de drogue : Suisses, étrangers, réfugiés économiques ou politiques ;
- de trouver le mode opératoire utilisé par les dealers, en auditionnant notamment les détenus, les toxicomanes, la police judiciaire ;

- de fixer les moyens dont disposent les forces de police genevoises, et de s'assurer que les moyens mis à disposition sont suffisants ;
- d'envisager la possibilité d'utiliser les agents municipaux pour « patrouiller », c'est-à-dire faire acte de présence en uniforme dans les préaux d'écoles ou à proximité de ceux-ci, là où sévissent les dealers de drogue ;
- de vérifier si les périmètres des zones d'exclusions (gare) ont produit des effets positifs ou si ces mesures n'ont fait que déplacer le problème dans d'autres quartiers ;
- de prendre toutes les dispositions nécessaires pour une « tolérance zéro » en matière de trafic de stupéfiants, notamment pour les trafics de stupéfiants touchant les adolescents ;
- de s'assurer que la loi relative à la consommation d'alcool et de drogue pour les adolescents soit strictement respectée, notamment dans les « disco mobile », rave parties, etc. ;
- de s'assurer que les étrangers au bénéfice d'un titre de séjour reconnus coupables de trafic de stupéfiants soient expulsés à vie du territoire helvétique et/ou du territoire cantonal ;
- de rendre rapport au Grand Conseil sur le résultat de ces travaux.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le grand fléau du XXI^e siècle est sans nul doute le trafic de stupéfiants. En effet, les dealers de drogue vont chercher leurs futurs clients auprès des adolescents, les rendant dépendants aux drogues, s'assurant ainsi la fidélité d'une nouvelle clientèle. Ces nouveaux toxicomanes deviendront à leur tour des dealers, pour assurer leur propre consommation. Certains d'entre eux iront jusqu'à se prostituer ou voler pour subvenir à leurs besoins.

Il est de notre responsabilité d'élus de tout mettre en œuvre afin d'endiguer toute forme de trafic de stupéfiants. Il est également de notre devoir de nous assurer que les forces de police et le pouvoir judiciaire ont les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les chiffres à notre disposition sont pour le moins évocateurs du malaise grandissant que notre canton rencontre en matière de lutte contre ce macabre commerce.

Il importe de noter qu'en 1995 plus d'une personne par jour était reconnue coupable (406 exactement) et avait fait l'objet d'une peine privative de liberté. En 2004, c'est environ trois condamnations par jour qui ont été prononcées contre ces trafiquants de la mort (846 exactement, source de l'Etat de Genève).

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des procédures qui étaient en cours en 2004 et pour lesquelles aucune condamnation n'avait encore été prononcée. Afin d'être complets, il nous faut encore préciser que toutes les personnes détentrices de stupéfiants en petite quantité, destinée à leur usage personnel, ne sont pas même poursuivies par le biais d'une contravention.

Il nous faut appliquer sans délai une tolérance zéro en matière de trafic de stupéfiants.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons de voter la constitution de cette commission d'enquête afin que cette dernière puisse rendre rapport de la situation au Grand Conseil dans les plus brefs délais.